



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.48
31 janvier 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 1996
9-12 avril 1996
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION DE PRÉLÈVEMENT ADDITIONNEL SUR LA MASSE
COMMUNE DES RESSOURCES POUR COMPLÉTER LE FINANCEMENT
D'UN PROGRAMME DE PAYS APPROUVÉ**

Nicaragua

RÉSUMÉ

On trouvera ici une recommandation de prélèvement additionnel sur la masse commune des ressources pour compléter le financement du programme du Nicaragua, le montant déjà approuvé étant insuffisant pour couvrir les dépenses jusqu'à la fin de la période prévue. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'approuver pour 1996 un prélèvement additionnel de 119 056 dollars sur la masse commune des ressources afin que le programme de pays approuvé par le Conseil réponde à ses objectifs.

* E/ICEF/1996/9.

** Afin de respecter les délais impartis, le présent document a été rédigé avant que les résultats financiers définitifs de l'exercice ne soient établis. Les rectifications nécessaires, tenant compte des fonds non dépensés à la fin de 1995, seront faites dans le récapitulatif des recommandations de 1996 concernant les activités à financer avec la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.43 et Add.1).

1. Le Conseil d'administration a approuvé en 1992 le programme 1992-1996 du Nicaragua, qui est en cours, en lui affectant 5 millions de dollars prélevés sur la masse commune des ressources et 9 812 000 dollars provenant des fonds supplémentaires (E/ICEF/1992/P/L.17). Après s'être consultés, le Gouvernement et l'UNICEF sont convenus d'accélérer en 1994 l'exécution des activités indispensables à la réalisation des objectifs fixés pour le milieu de la décennie et le plafond des ressources prélevées sur la masse commune a donc été relevé cette année-là de 289 000 dollars.

2. Ces ressources complémentaires ont été utilisées pour réaliser plus rapidement l'iodation systématique du sel; distribuer à l'occasion des semaines de santé nationales à un tiers des enfants nicaraguayens de moins de 5 ans des gélules à dosage élevé de vitamine A; épauler le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques en fournissant des sels de réhydratation par voie buccale et en mobilisant la population pour créer 80 centres de réhydratation; et former le personnel des hôpitaux choisis pour l'Initiative "Hôpitaux amis des bébés".

3. On prévoit qu'il faudra dégager 850 000 dollars de la masse commune des ressources pour financer le programme en 1996. Un prélèvement additionnel de 119 056 dollars est donc nécessaire pour la période restant à courir.

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION RECOMMANDÉES EN 1996

4. Les ressources additionnelles demandées seront utilisées pour appuyer les initiatives en cours qui sont axées sur les objectifs de santé et de nutrition fixés pour le milieu de la décennie. Concrètement, ces fonds serviront à :

- a) évaluer les taux actuels d'utilisation des sels de réhydratation par voie buccale;
- b) formuler et aider à appliquer une stratégie plus durable pour accroître l'apport en vitamine A, la méthode consistant à enrichir le sucre; et
- c) soutenir la formation et la surveillance afin qu'au moins huit hôpitaux supplémentaires puissent être qualifiés en 1996 d'hôpitaux "Amis des bébés et des mères".

5. L'UNICEF a axé son assistance sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement préscolaire et primaire et des taux de scolarisation dans les zones rurales. Ainsi, il a entrepris de fournir une assistance technique, d'élaborer et de mettre à l'essai des matériaux éducatifs et pédagogiques et de former des enseignants. Les ressources additionnelles demandées permettront de mettre définitivement au point les matériaux destinés à l'enseignement préscolaire et primaire et de les faire imprimer et largement distribuer.

6. Dans le programme en cours, déjà, la situation des enfants qui ont des démêlés avec la loi est un sujet de préoccupation. Les ressources complémentaires permettront à l'UNICEF d'aider de façon coordonnée le Gouvernement et les groupes de la société civile concernés à formuler un plan dans le contexte du Code des enfants, et plus précisément de ses dispositions pénales. L'UNICEF fournira notamment une assistance technique, consultera les organismes compétents et déterminera les activités qui pourraient être organisées au niveau des communautés pour soutenir des services sociaux de réinsertion. En outre, une partie de ces fonds sera utilisée pour financer des travaux de recherche sur de nouveaux problèmes, comme la prostitution des enfants et la drogue.

7. Le programme d'appui à la planification et à la politique sociale a beaucoup contribué à sensibiliser les responsables politiques aux besoins et aux droits des enfants, tels qu'énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans le programme d'action national en faveur de ce groupe. Il a permis de suivre la réalisation des objectifs du milieu de la décennie et d'autres indicateurs sociaux. C'est ainsi que l'UNICEF a aidé, en collaboration avec les autorités nationales et d'autres organismes des Nations Unies à réaliser une étude sur la pauvreté et les conditions de vie.

8. Des élections générales sont prévues en 1996. L'UNICEF s'emploiera à mobiliser la population pour que les besoins des enfants soient pris en considération dans le programme politique et que les candidats à la présidence et à l'Assemblée nationale s'engagent à atteindre les objectifs du programme d'action national en faveur de ce groupe et ceux de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les fonds additionnels permettront également de faire connaître les résultats de la plus récente analyse de la situation des enfants nicaraguayens et de promouvoir un débat public à ce sujet.

Financement annuel requis

(En milliers de dollars des États-Unis)

Cycle de programmation	Fonds approuvés à prélever sur la masse commune des ressources ^a	Fonds additionnels demandés 1996
1992-1996	730,9	119,1

^a Le montant indiqué comprend le solde réel reporté du cycle de programmation précédent.
